

donne à Mgr. l'Évêque de Providence, pour sa cathédrale, tel que je le lui ai promis.

70. La ferme à Tiverton,—je la destine aux Dames religieuses de Jésus-Marie, actuellement à Fall River.

8. La ferme à Westport, je la destine aux Sœurs de l'Hôpital,—ou à leur défaut aux Pères Oblats qui doivent me remplacer ici.—

90. Les frais funéraires et messes à être dites après mon décès, je les laisse à la discrétion de mes exécuteurs testamentaires.

100. J'appointe et nomme pour mes exécuteurs testamentaires mes confrères en sacerdoce Charles Dauray, curé à Woonsocket, R. I., et Charles Gaboury, curé à Providence, R. I., les priant de consulter au besoin, mon frère Louis, notaire à Montréal, mes nièces et les Sœurs, qui connaissent mes intentions.— Au cas de refus, je nomme pour mes exécuteurs testamentaires ceux qu'ils désigneront eux-mêmes, sans exiger de caution.

Je me dessaisis de tous mes biens entre les mains de mes exécuteurs testamentaires.—

Fait en présence des trois témoins soussignés et signe en leur présence actuelle, ce vingt août mil-huit-cent-quatre-vingt-quatre, chez moi.

P. J. B. BÉDARD, *Ptre-curé.*

No. 13 rue Mason, Fall River, Mass.

Témoins :

L. Z. DUMONTIER, *ptre.*

J. A. PRÉVOST, *ptre.*

L. A. MARCHAND, *ptre.*

Après avoir parlé de la disposition de ses biens matériels dans son testament, il ne me reste plus qu'à citer l'expression de ses dernières volontés comme chrétien et comme prêtre.

C'est un autre testament, dont la touchante mysticité, met en relief ses rapports intimes avec l'Eglise, son évêque et ses paroissiens. Je regrette de ne pouvoir donner à mes lecteurs que quelques fragments de cet adieu suprême au monde, de ce recours au pardon et aux prières si ardemment sollicités de ses amis et de tous ceux qu'il aurait pu avoir offensés. Voici ces fragments intitulés :

J. M. J.

L'ECHO DE LA MORT.

PARDON !